

## Le problème sectaire

Par Anne Fournier

Anne Fournier est chargée de mission à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Elle a, il y a quelque temps, fourni à la Revue *Historiens et Géographes* (numéro 374, mai 2001, p. 51 et 52) un article dont est extraite cette définition :

«Le sectarisme contemporain (...) se caractérise entre autre par la recherche d'argent et de pouvoir et par l'utilisation dérobée de méthodes psycho-thérapeutiques visant à mettre les adeptes dans un état de sujétion permettant de les exploiter avec leur consentement apparent».

### Le phénomène sectaire

Le phénomène sectaire n'est pas du religieux : c'est du pseudo-religieux, de l'accaparement du religieux par des gens qui en font tout autre chose. Il se développe dans nos sociétés, occidentales et bien nourries, qui s'interrogent sur leurs perspectives d'avenir. En outre, alors qu'auparavant l'espace des croyances était clos et qu'on ne connaissait guère que sa propre culture, il apparaît aujourd'hui, en ce qui concerne les croyances, à la fois une mondialisation et une marchandisation.

Il existe en effet un brassage des croyances, de plus en plus évolutives, et le religieux tend à devenir une marchandise même si cela heurte nos mentalités «formatées» par le catholicisme et le protestantisme où le religieux n'est pas marchand. Là-dedans, il y a du vrai religieux (même si beaucoup n'en récupèrent que ce qu'ils veulent) mais aussi du moins religieux, du plus magique, voire de l'astrologie.

Dans ce contexte existent en particulier deux catégories qu'il convient de différencier même si, parfois, elles peuvent se recouper : les charlatans qui vendent une marchandise frelatée mais sans que cela aille beaucoup plus loin et les sectaires qui sont de loin les plus dangereux pour l'individu et sa famille.

Les sectes vendant tout à fait autre chose que du religieux (par exemple il n'y a rien de religieux chez les raëliens), il

convient de ne pas se laisser abuser par l'étiquette «religieuse» qu'elles s'auto-attribuent. Il y a là, en effet, une posture d'intérêt : le religieux a aujourd'hui plutôt bonne presse, il offre des facilités fiscales, particulièrement aux Etats-Unis et fournit des alliés (en cas d'attaque la secte fait valoir qu'on s'en prend à la liberté de croyance en général).

### Les interventions de la Mission interministérielle

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires intervient quand il y a des affaires judiciaires et enquête lorsqu'une plainte est déposée. Elle ne s'intéresse aux doctrines que dans le cas où celles-ci se relient à des affaires judiciaires et qu'il y a dérive sectaire avérée. Ainsi les cas de prêtres pédophiles ne relèvent en rien de son action dans la mesure où la pédophilie ne figure pas dans la doctrine catholique. Par contre dans la secte des raëliens, il y a des pages entières valorisant l'éveil sexuel entre parents et enfants, voire l'inceste.

Les groupes qui intéressent la Mission interministérielle sont donc ceux qui, à un moment ou à un autre, ont été dénoncés devant la justice. Actuellement, 356 affaires concernant des sectes, et en particulier les scientologues et les raëliens, sont en cours de procédure. Ce chiffre peut paraître faible mais il faut rappeler qu'il y a d'énormes difficultés pour un ancien adepte à prouver ce qu'il a subi. Parmi les plaintes figurent évidemment celles concernant les mineurs pour des faits allant de la maltraitance à la mort d'enfant (comme celle de ce bébé de 19 mois, atteint d'une malformation cardiaque et laissé sans soin - «Dieu y pourvoira» - par des parents adeptes d'une secte biblique fondamentaliste).

### Les mécanismes sectaires

Dans la secte il y a «une mise en état de sujétion» selon les termes de la loi About-Picard, votée en juin 2001 et qui tend à renforcer la lutte contre les groupements sectaires. L'individu devient sujet de

son gourou considéré comme seigneur et maître. La sujétion est totale : les adeptes donnent leurs biens, leur personne, leurs enfants. Il ne s'agit cependant pas d'un lavage de cerveau immédiat. L'emprise sectaire est un processus long où l'on déconstruit une personnalité en même temps que l'on en reconstruit une autre.

Les mécanismes de déconstruction sont connus. On place les personnes dans un processus infantile de régression visant à réduire leur vigilance et à leur faire perdre leurs repères : privation de sommeil, espaces clos et lumière artificielle, jeûnes, utilisation de psychotropes, récitation de mantras 400 fois par jour ce qui conduit à une sorte d'auto-hypnose. Les groupes sectaires utilisent aussi la séduction en proposant avec chaleur des solutions dans un monde où il n'y en a pas ou en valorisant le nouvel adepte (technique du «love bombing»).

Il faut comprendre qu'au départ l'adepte est toujours volontaire même si souvent il s'agit de quelqu'un qui se cherche ou qui est fragilisé, par exemple par un deuil ou un divorce. Il devient ensuite victime car il perd tout esprit critique, le tout en faisant à son tour de nouveaux adeptes.

De manière concomitante, on donne à l'individu des consignes visant à le reconstruire. Ces consignes cherchent à le faire rompre avec ce qu'il était (rupture familiale et professionnelle) et à lui inculquer une autre forme de croyance où il convient d'abandonner tout esprit critique. Il est en effet difficile de croire les raëliens, les scientologues ou les témoins de Jéhovah quand on a gardé un minimum d'esprit critique. Les ordres donnés concernent tous les domaines, aussi bien la vie quotidienne que les lectures, les idées, voire le choix du conjoint ou la sexualité. La secte est extensive : elle prend de plus en plus de place pour en laisser le moins possible à l'individu.

### La lutte contre les dérives sectaires

Les adeptes mettent beaucoup de temps à sortir des sectes (une dizaine d'an-

nées en moyenne) d'autant qu'il y a des techniques de renforcement, par exemple en jouant des « promotions » ou des « sanctions » à l'intérieur du groupe. Mais, au final, il arrive toujours un doute tel qu'il occasionne une rupture. Le problème, à ce moment-là, consiste à avoir des structures d'accueil pour l'adepte qui veut quitter la secte. Les difficultés sont grandes à l'occasion d'un retour à la vie normale et cela d'autant plus que, pour l'adepte en rupture, le monde extérieur n'apparaît pas meilleur que lorsqu'il est entré dans la secte. C'est ainsi que beaucoup font des aller-retours entre la secte et le monde extérieur.



Site de l'Eglise de Scientologie à Chicago - cliché M.C. Ruiz

La longueur du processus rend aussi souvent caduques les procédures judiciaires. Ainsi, dans le cas d'abus sexuels sur enfants, la loi prévoit un délai de 10 ans après la majorité pour déposer une plainte. Mais dans le cas de sectes, c'est visiblement trop court. Le cas est encore plus flagrant pour les autres plaintes (délai de 3 ans) et une action est menée auprès des parlementaires pour allonger ces délais dans le cas de dérives sectaires. Un renforcement de la lutte contre les sectes est aussi nécessaire à l'échelle internationale mais les positions des différents pays ne sont pas identiques :

- Sur la même ligne que la France, favorable à ce renforcement, on trouve la Belgique, la Suisse et l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et Malte étant sur une ligne proche.
- Sont complètement hostiles à tout renforcement et largement inféodés à des groupes sectaires, la scientologie en particulier : le Danemark et la Suède.
- Le Royaume-Uni paraît plus indé-

férent mais vient par exemple d'opposer un refus très ferme à la demande de certaines sectes d'avoir un statut d'ONG.

- Les ex-pays de l'Est, après avoir été très libéraux et constatant les ravages d'une telle politique, font de réels efforts pour se débarrasser des infiltrations sectaires.
- Il convient enfin de noter que 90 % des groupes sectaires, quelle que soit leur origine géographique, ont leur raison sociale aux Etats-Unis.

« égarés » concernant la scientologie aient été volés par des scientologues ; il y a fort bien pu avoir « commande » à des adeptes d'autres groupes. Il existe aussi une réorganisation des groupes sectaires. Ainsi, en quelques années, les scientologues seraient passés en France de 15 000 à moins de 5000 adeptes, regroupés essentiellement en région parisienne et à Lyon. Mais d'autres groupes apparaissent, avec d'autres visages, et les scientologues ont des accords avec eux.

**Question :** Y a-t-il une étude sociologique sur les gourous ?

**Réponse :** Les gourous ont un profil particulier : des hommes (très majoritairement) ou des femmes charismatiques, convaincants, avec un fort désir de pouvoir. Ils se sont aussi le plus souvent exercés à des métiers antérieurs. Ce sont des ratés et souvent des ratés de l'escroquerie. Ainsi, Claude Vorillon (vrai nom de Raël) a été chanteur (un seul disque), journaliste (un seul journal créé, très vite en faillite) avant de se lancer dans une arnaque avec « j'ai été enlevé par des extra-terrestres ». Mais, avec ce livre, il s'est fait connaître et cela a servi de rampe de lancement à sa secte. Beaucoup de gourous se font entretenir par leurs proches et c'est là que psychologiquement les choses dérapent. Comme tous les tyrans, ils abusent de leur pouvoir absolu. Cela fait des dégâts chez les adeptes mais aussi chez les gourous. Ainsi, si aucun gourou n'est vraiment fou au départ, nul parmi eux ne termine sain d'esprit.

**Question :** Quel est, en France, le nombre de témoins de Jéhovah ?

**Réponse :** Il est, semble-t-il en diminution et doit tourner autour de 120 000. Il faut noter qu'on ne les retrouve pas partout. Ils sont surtout dans les zones pauvres, les banlieues difficiles par exemple, où les grandes institutions ne font pas toujours leur travail et où déclinent les forces organisées qu'étaient le parti communiste ou l'Eglise. On les retrouve dans des activités « sociales », occasion de prosélytisme évident. Au fond le sectarisme est quelque part le reflet de l'état dans lequel se trouve notre société. ■

Compte-rendu établi par Michel Royer.